

> Union fédérale des consommateurs : UFC-Que choisir



Association loi de 1901, de 60 ans d'existence (créée en 1951), et à but non lucratif, l'UFC-Que choisir est la plus ancienne association généraliste de défense des consommateurs en Europe, mais aussi, la plus importante sur le plan national. En effet, elle compte :

- 170 associations locales,
- 124 000 adhérents.

Et ses revues sont lues par :

- 450 000 abonnés pour *Que Choisir*,
- et 48 000 abonnés pour *Que Choisir santé*.

Le site [Que Choisir](#) rassemble 45 000 abonnés et est le site le plus visité après celui du journal *Le Monde*.

Depuis 2005, l'UFC-Que choisir est présente dans le département de l'Ain, tout d'abord à Bourg-en-Bresse, puis à partir 2007, avec une antenne à St Genis-Pouilly. Enfin, **depuis janvier 2011**, cinq autres permanences fonctionnent dans le département : Belley – Nantua – Villars les Dombes -Pont de Veyle - et **Montluel**.

**À Montluel, la permanence de l'UFC-Que choisir est assurée chaque lundi, de 14h30 à 17h à l'EAS\*.**

\* Espace associatif et social (EAS) - 200, rue de la gare – 01120 Montluel.

Si un litige vous oppose à un professionnel, dans le domaine de la consommation, et si vous désirez un conseil ou l'intervention de l'association à vos cotés, il est recommandé de prendre rendez-vous (avant de vous rendre à la permanence), en appelant le : 04 74 22 58 94 ou envoyez un courriel à [ain@ufc-quechoisir.org](mailto:ain@ufc-quechoisir.org). Si vous souhaitez plus d'information, connectez-vous au site de l'Antenne départementale sur [www.ufc-quechoisir-ain.org](http://www.ufc-quechoisir-ain.org).

**Notez-bien :**

- En venant à la permanence, pensez à vous munir des photocopies de tous les documents se rapportant à votre dossier.
- Pour les simples conseils sur les démarches à effectuer, l'adhésion n'est pas imposée.
- Pour une investigation plus poussée dans vos démarches (investissement en temps, courriers, appels téléphoniques...), il vous sera demandé d'adhérer à l'association (la cotisation est de 30 euros pour l'année).